



**Commune de Val-de-Ruz**

Conseil communal

## **RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL**

à l'appui d'un projet de deux arrêtés portant octroi de deux crédits d'engagement pour le déplacement de conduites d'eau potable de CHF 43'000 à La Joux-du-Plâne et de CHF 67'000, pour le chauffage à distance (CAD) à Cernier

Version : 1.0 – TH 172509

Date : 31.03.2015

## Révisions

Date	Version	Description	Auteur(s)
22.01.2015	0.1	Création du document	EDu
22.01.2015	0.2	Modifications par administration	VC
28.01.2015	0.3	Modifications selon demande de l'AFI	NTe
31.03.2015	1.0	Adoption du document	CC

## Liste des références

- [1] Dossier SATAC n° 18452 relatif à l'assainissement et à l'agrandissement du rural – Propriétaire Boss Jean-Daniel, agriculteur – La Joux-du-Plâne 18, 2058 Le Pâquier.
- [2] Dossier SATAC n° 18045 et n° 15504 pour la démolition de la porcherie « Evologia » et la construction d'un bâtiment « Chaufferie » à bois du chauffage à distance de Cernier-Fontainemelon – Société de construction : Vivaldis SA.

## Table des matières

<b>1.</b>	<b>Préambule.....</b>	<b>4</b>
<b>2.</b>	<b>Secteurs concernés.....</b>	<b>4</b>
2.1.	La Joux-du-Plâne.....	4
2.2.	Chaufferie - CAD à Cernier.....	5
<b>3.</b>	<b>Coûts des travaux.....</b>	<b>6</b>
3.1.	Tableaux de synthèse.....	6
3.2.	Subvention cantonale.....	7
3.3.	Incidence sur le compte de résultat.....	7
<b>4.</b>	<b>Impact sur le personnel communal.....</b>	<b>8</b>
<b>5.</b>	<b>Vote à la majorité simple.....</b>	<b>8</b>
<b>6.</b>	<b>Conclusion.....</b>	<b>8</b>
<b>7.</b>	<b>Projet d'Arrêté.....</b>	<b>10</b>
<b>8.</b>	<b>Projet d'Arrêté.....</b>	<b>11</b>

## Liste des figures

Figure 1 : Travaux : Joux-du-Plâne au Pâquier.....	5
Figure 2 : Travaux : Chaufferie – CAD à Cernier.....	6

Madame la présidente,

Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

## **1. Préambule**

---

Dans le prolongement des rapports concernant la planification financière des investissements 2015, nous vous présentons deux arrêtés relatifs aux travaux d'intervention sur le réseau de distribution d'eau. Votre Autorité est invitée à accepter un premier crédit d'engagement de CHF 43'000 pour le déplacement de conduites de transport d'eau potable au niveau du réseau de la Joux-du-Plâne au Pâquier et un second, de CHF 67'000, dans le secteur « Planches Michon », consécutif à la réalisation du chauffage à distance à Cernier.

L'enjeu des travaux consiste à trouver des solutions aux problèmes des nouvelles constructions projetées sur les parcelles n° 553 au Pâquier (Joux-du-Plâne 18 – Propriétaire : M. Boss) et n° 1959 à Cernier (construction d'un bâtiment chaufferie – CAD). A noter que l'existence des conduites souterraines sous les emprises du projet empêche la construction des immeubles projetés. Ces conduites doivent être déplacées suivant les directives en vigueur.

La concordance des travaux revêt une grande importance. Des coordinations seront donc mises en place avec les propriétaires, les entreprises de construction et les unités administratives de façon à réaliser les travaux nécessaires dans les règles de l'art.

## **2. Secteurs concernés**

---

### **2.1. La Joux-du-Plâne**

---

Les habitations situées à la Joux-du-Plâne sont alimentées par le « Syndicat pour l'alimentation en eau potable des fermes de la chaîne du Chasseral – SECH ». Lorsque le débit des sources du Pâquier ne permet plus de répondre à la consommation du village (en raison des débits d'étiage), le réservoir est alimenté en eau de secours par le SECH (débit max = 3 m<sup>3</sup>/h avec un débit sanitaire de 3 m<sup>3</sup>/jour).

On relèvera que la conduite de la Joux-du-Plâne comporte deux objectifs importants : l'alimentation des habitations du secteur et le transport de l'eau de secours en direction du réservoir du Pâquier. Cette conduite traverse plusieurs propriétés privées, entre autre la parcelle n° 553 appartenant à M. Jean-Daniel Boss , agriculteur.

Le propriétaire de cette parcelle envisage l'assainissement et l'agrandissement du rural en direction Sud (dossier SATAC n° 18452 [1]). Les bâtiments ainsi projetés seront construits à proximité de la conduite d'eau et auront une influence sur celle-ci. Cette conduite doit donc être déplacée.

Dans le même secteur et suite aux contacts avec M. Boss, un projet permettant l'aménagement du chemin d'accès à la ferme sera réalisé dans le cadre des « Projets éoliens » sur sol neuchâtelois (site entre le canton de Neuchâtel et de Berne, appelé « Joux-du-Plâne »). Cela signifie que ladite conduite doit être non seulement déplacée en raison des nouvelles constructions, mais encore renforcée, en prévision du trafic lourd généré par l'implantation du futur parc éolien.

La situation actuelle et les travaux projetés sont présentés dans la figure n° 1.

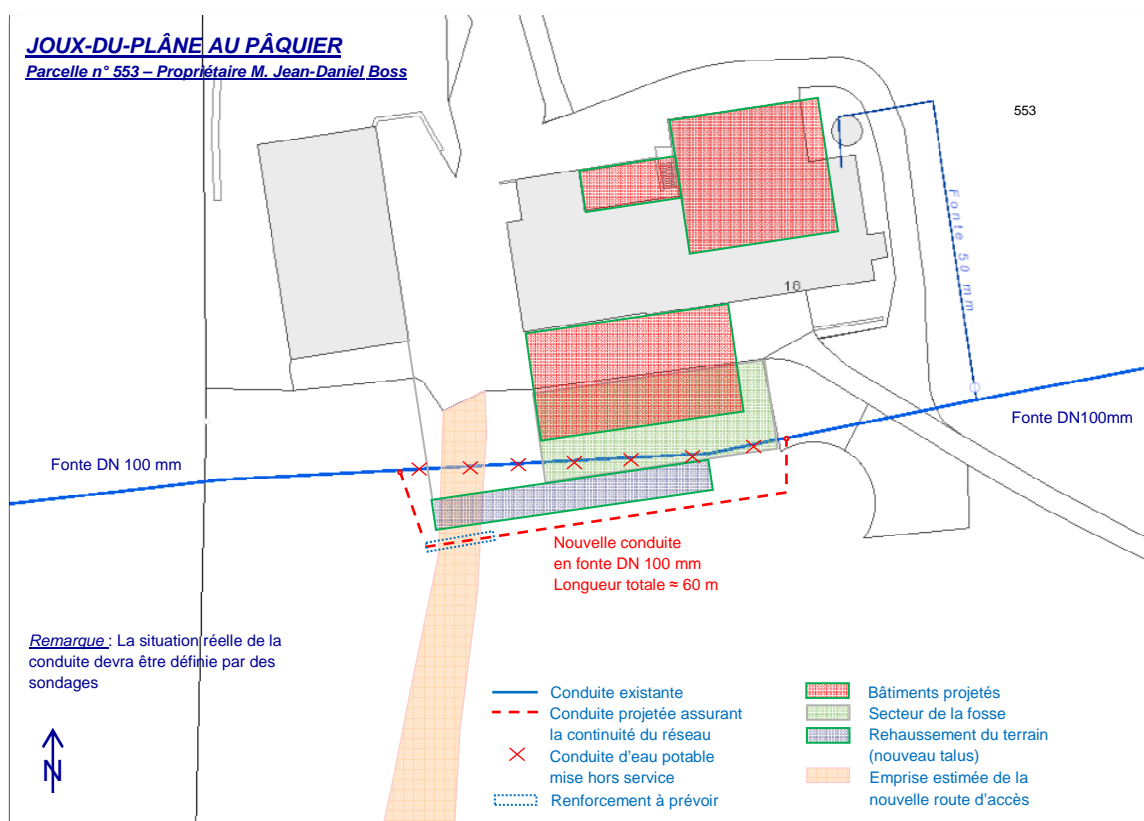


Figure 1 : Travaux : Joux-du-Plâne au Pâquier

## 2.2. Chaufferie - CAD à Cernier

Lors de la démolition de la porcherie d'Evologia et la construction d'un bâtiment dédié à la chaufferie à bois du chauffage à distance de Cernier-Fontainemelon (dossiers SATAC n° 18045 et n° 15504 [2]), il a été constaté que la conduite d'eau potable existante et assurant le bouclage des réseaux à Cernier était en conflit avec l'emplacement des bâtiments prévus.

L'examen a démontré que la meilleure solution consistait à déplacer la conduite au Sud-Est. Le tracé et la longueur proposés servent de bases de calcul pour estimer les coûts figurant dans la demande de crédit qui vous est soumise.

La situation actuelle et projetée sont décrites dans la figure n° 2.

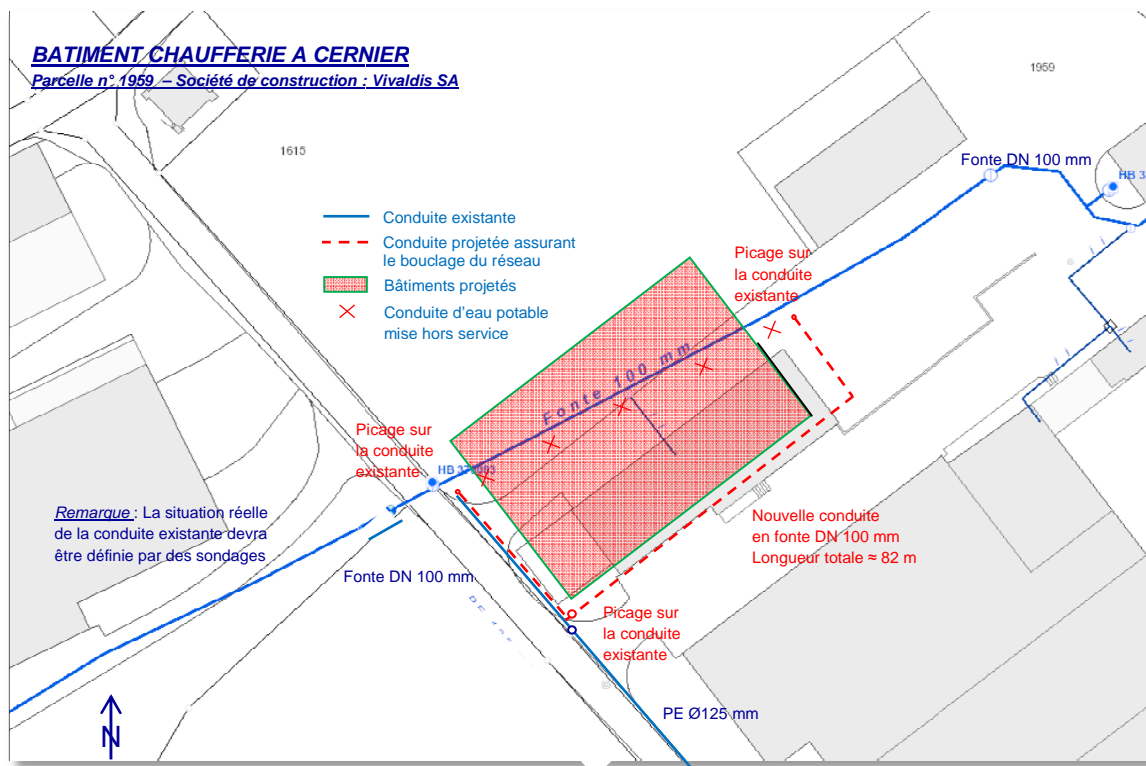


Figure 2 : Travaux : Chaufferie – CAD à Cernier

### 3. Coûts des travaux

#### 3.1. Tableaux de synthèse

La synthèse des travaux et des coûts est donnée dans les tableaux 1 et 2 ci-après :

1. Description des travaux La Joux-du-Plâne	Montant total (CHF)
Fourniture/pose d'une conduite en Fonte DN 100 mm L = 60 m La Joux-du-Plâne	35'000
Relevé des conduites et mise à jour de la base de données NEWIS	500
Suivi et contrôle des travaux (en TT : Tarif temps)	1'000
<b>Montant (CHF HT)</b>	<b>36'500</b>
Divers et imprévus (env. 10%)	3'650
<b>Montant total (CHF HT)</b>	<b>40'150</b>
TVA (8%)	3'212
<b>Montant total (CHF TTC)</b>	<b>43'362</b>
<b>MONTANT TOTAL ARRONDI (CHF TTC)</b>	<b>43'000</b>

2. Description des travaux CAD à Cernier	Montant total (CHF)
Fourniture/pose d'une conduite en Fonte DN 100 mm L = 82 m CAD à Cernier	47'000
Fourniture et pose de borne-hydrante (relative au CAD à Cernier) + raccordements	6'000
Relevé des conduites et mise à jour de la base de données NEWIS	1'500
Suivi et contrôle des travaux (en TT : Tarif temps)	2'000
<b>Montant (CHF HT)</b>	<b>56'500</b>
Divers et imprévus (env. 10%)	5'650
<b>Montant total (CHF HT)</b>	<b>62'150</b>
TVA (8%)	4'972
<b>Montant total (CHF TTC)</b>	<b>67'122</b>
<b>MONTANT TOTAL ARRONDI (CHF TTC, avant subvention)</b>	<b>67'000</b>

### 3.2. Subvention cantonale

Ces travaux assurent la continuité du réseau de transport. Cependant, ils ne permettent pas d'améliorer vraisemblablement la pression ou le débit des zones concernées. A ce titre, aucune subvention, selon l'article 28, alinéa 3 du règlement d'utilisation du fonds cantonal des eaux (RUFCE), du 24 novembre 1999, n'est admise.

Des subventions de l'ECAP sont prévues en raison de la fourniture et de la pose d'une borne hydrante à Cernier, soit le 35%.

### 3.3. Incidence sur le compte de résultat

La pose des conduites dans les deux zones concernées n'accroît pas les travaux de maintenance réalisés par les responsables du réseau. Ainsi, les heures consacrées à l'exploitation du système d'eau potable restent identiques. A ce titre, ces travaux n'auront aucune incidence sur le compte de résultat.

Travaux de La Joux-du-Plâne :

➤ Dépense brute :	CHF	43'000
➤ Subventions attendues :	CHF	
<b>= Investissement net</b>	<b>CHF</b>	<b>43'000</b>

➤ Amortissement (taux de 1.25%) :	CHF	550
➤ Intérêts de la dette (estimation de 2.5%) :	CHF	1'075
<b>= Charge totale annuelle du compte de fonctionnement</b>	<b>CHF</b>	<b>1'625</b>

**= Point(s) d'impôt de la charge totale annuelle du compte de résultat**

**Incidence sur le prix de l'eau**

Travaux de Cernier :

➤ Dépense brute :	CHF	67'000
➤ Subventions attendues 35% TTC :	CHF	2'268
<b>= Investissement net</b>	<b>CHF</b>	<b>64'732</b>
➤ Amortissement (taux de 1.25%) :	CHF	809
➤ Intérêts de la dette (estimation de 2.5%) :	CHF	1'618
<b>= Charge totale annuelle du compte de fonctionnement</b>	<b>CHF</b>	<b>2'427</b>
<b>= Point(s) d'impôt de la charge totale annuelle du compte de résultat</b>		<b>Incidence sur le prix de l'eau</b>

#### **4. Impact sur le personnel communal**

Le suivi et la conformité des travaux nécessiteront une participation du personnel communal. En revanche, la présente demande de crédit d'engagement n'a pas d'influence sur l'effectif en personnel de la Commune ni sur la masse salariale.

#### **5. Vote à la majorité simple**

Le montant des demandes de crédit d'engagement qui vous sont soumises sont toutes deux inférieures à CHF 1'000'000.00. Elles ne tombent donc pas sous le coup de l'article 6.4, lettre c) du règlement général, du 19 décembre 2012. Les projets d'arrêtés peuvent ainsi être adoptés à la majorité simple du Conseil général.

#### **6. Conclusion**

La somme engagée pour le remplacement de ces deux tronçons de conduites d'eau potable s'élève à un total de CHF 110'000. Il s'agit d'assurer la continuité du réseau de la Joux-du-Plâne et de garantir le bouclage d'un secteur important du village de Cernier.

La pose de deux nouveaux tronçons de conduites d'eau potable à la Joux-du-Plâne et à Cernier sont nécessaires à la réalisation des projets de construction autorisés/validés par l'administration de l'urbanisme.

Ces travaux s'inscrivent également dans une perspective de continuité et de bouclage du réseau existant conformément à la politique suivie en matière d'alimentation en eau potable.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre le présent rapport en considération et d'adopter le projet d'arrêté qui l'accompagne.

Veuillez croire, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.



**Rapport du Conseil communal au Conseil général**

à l'appui d'un projet de deux arrêtés portant octroi de deux crédits  
d'engagement pour le déplacement de conduites d'eau potable de  
CHF 43'000 à La Joux-du-Plâne et de CHF 67'000, pour le chauffage à distance (CAD) à Cernier

---

Version : 1.0 – TH 172509

Date : 31.03.2015

Val-de-Ruz, le 30 mars 2015

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

A. Blaser

Le chancelier

P. Godat

## 7. **Projet d'Arrêté**

---

### Arrêté du Conseil général relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 43'000 pour le déplacement de la conduite d'eau potable à La Joux-du-Plâne

*Le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz,*

Vu le rapport du Conseil communal, du 30 mars 2015 ;

Vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;

Vu la loi sur les eaux (LEeaux), du 24 mars 1953 ;

Vu la loi sur la protection des eaux (LCPE), du 15 octobre 1984, et le règlement d'exécution de la loi  
sur la protection des eaux (RLCPE), du 18 février 1987 ;

Sur la proposition du Conseil communal,

Arrête :

<b>Crédit d'engagement</b>	<b>Article premier :</b> Un crédit d'engagement de CHF 43'000 est accordé au Conseil communal pour le déplacement de la conduite d'eau potable à La Joux-du-Plâne.
<b>Comptabilisation</b>	<b>Art. 2 :</b> La dépense sera portée au compte des investissements n° 20152001 pour la conduite de La Joux-du-Plâne et amortie au taux de 1.25%, après déduction des éventuelles subventions, participations et contributions de tiers.
<b>Autorisation d'emprunter</b>	<b>Art. 3 :</b> Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit d'engagement.
<b>Exécution</b>	<b>Art. 4 :</b> Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Ruz, le 27 avril 2015

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
La présidente La secrétaire

A. Bourquard  
Froidevaux

C. Ammann  
Tschopp

## 8. **Projet d'Arrêté**

---

### Arrêté du Conseil général relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 67'000 pour le déplacement de la conduite d'eau potable pour le chauffage à distance (CAD) à Cernier

*Le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz,*

Vu le rapport du Conseil communal, du 30 mars 2015 ;

Vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;

Vu la loi sur les eaux (LEeaux), du 24 mars 1953 ;

Vu la loi sur la protection des eaux (LCPE), du 15 octobre 1984, et le règlement d'exécution de la loi sur la protection des eaux (RLCPE), du 18 février 1987 ;

Sur la proposition du Conseil communal,

Arrête :

<b>Crédit d'engagement</b>	<b>Article premier :</b> Un crédit d'engagement de CHF 67'000 est accordé au Conseil communal pour le déplacement de la conduite d'eau potable pour le chauffage à distance (CAD) à Cernier.
<b>Comptabilisation</b>	<b>Art. 2 :</b> La dépense sera portée au compte des investissements n° 20152002 pour la conduite de Cernier et amortie au taux de 1.25%, après déduction des éventuelles subventions, participations et contributions de tiers.
<b>Autorisation d'emprunter</b>	<b>Art. 3 :</b> Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit d'engagement.
<b>Exécution</b>	<b>Art. 4 :</b> Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Ruz, le 27 avril 2015

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
La présidente La secrétaire

A. Bourquard  
Froidevaux

C. Ammann  
Tschopp